

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 27 MAI 2026**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**PRUGRAMMA DI TRAVAGLI DI U GENIU FURISTIERU È  
DI I SILVICULTORI  
PROGRAMME DES TRAVAUX DES FORESTIERS-SAPEURS  
ET DES SYLVICULTEURS**

**COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :** Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

### **I. Préambule**

Le présent rapport a pour objet de présenter les programmes de travaux des forestiers-sapeurs et des sylviculteurs pour l'année 2026 sur les territoires du Pumontu et du Cismonte, en fonction des ressources en effectifs et en matériels de la Collectivité de Corse.

### **II. Programme des travaux des forestiers-sapeurs**

Les travaux découlent des « fiches action » du PPFENI (Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies), document stratégique co-construit avec l'ensemble des partenaires de l'interservices, validé par notre assemblée, puis approuvé par arrêté préfectoral en date du 10 juillet 2024.

La fiche action n°9 est dédiée à « l'opérationnalité des ouvrages DFCI », qui doit être assurée tout au long de l'année afin de garantir le cloisonnement de l'espace face au risque incendie et faciliter les actions de lutte.

Il est utile de rappeler que la charge de la création et de l'entretien de ces ouvrages DFCI relève de la responsabilité des maîtres d'ouvrages détenant la compétence DFCI, en l'occurrence les communes et/ou les EPCI.

Toutefois, la Collectivité de Corse entend continuer à accompagner ces collectivités, qui ne disposent pas toujours des moyens nécessaires à l'entretien des ouvrages DFCI.

Ce programme de travaux a été élaboré de manière concertée et s'appuie sur une analyse fine des besoins ouvrage par ouvrage afin d'optimiser l'utilisation du « potentiel forestiers-sapeurs » disponible. L'objectif est double : encourager la réalisation de nouveaux ouvrages par le bloc communal et se donner les moyens d'assurer la mise en œuvre des conventions avec les communes forestières, notamment pour la création de zones de réduction de combustibles (ZRC) et l'amélioration de l'accès à la ressource bois.

### **III. Programme des travaux des sylviculteurs**

La Collectivité de Corse est propriétaire de 36 forêts territoriales, pour une surface de 53 522 hectares.

Conformément aux dispositions du Code Forestier, l'ONF a rédigé pour chaque forêt des plans d'aménagements forestiers, documents de gestion durable de la forêt présentant les objectifs assignés aux forêts ainsi que les modalités de leur mise en

œuvre. Ils sont validés par l'Assemblée de Corse et périodiquement révisés.

#### **IV. Objectifs**

##### 1) Forestiers-sapeurs

Les travaux prévus pour 2026 incluent l'entretien des ouvrages de prévention des incendies sur l'ensemble du territoire, conformément aux préconisations du PPFENI. Ce programme vise à assurer aux acteurs de la lutte la disponibilité d'ouvrages DFCI pleinement opérationnels.

Les actions principales portent sur :

- l'entretien de pistes DFCI et leurs bandes débroussaillées de sécurité (BDS) : 167 pistes dans le Cismonte et 258 pistes dans Pumonte ;
- l'entretien de Zones d'Appui à la Lutte (ZAL) : 66 ouvrages pour 3246 ha sur le Cismonte et 82 ouvrages pour 2100 ha sur le Pumonte ;
- le débroussaillage systématique autour des points d'eau et des zones de posé hélico (DZ) ;
- l'entretien de coupures de combustible passives (CP), de zones d'autorésistance (AR), de zones de regroupement (ZR) et de layons débroussaillés par anticipation (LAFT) servant d'appui à la mise en œuvre d'une opération de feu tactique.

Afin d'atteindre les objectifs opérationnels fixés par les documents de programmation, les forestiers-sapeurs disposent d'outils adaptés à la configuration des zones à traiter :

- débroussaillage manuel (débroussailleuses, tronçonneuses) ;
- débroussaillage mécanique (engins lourds de débroussaillage, gyrobroyeurs) ;
- brûlage dirigé, dans le cadre plus large de « l'Emploi Intégré du Feu ».

L'historique et le positionnement géographique des ouvrages leur confèrent une dynamique végétale qui leur est propre et qui nécessite des visites périodiques de la part des services impliqués dans la prévention et la lutte contre les incendies, afin de déterminer les actions à mener pour satisfaire aux exigences de sécurité imposées par les normes DFCI.

##### 2) Sylviculteurs

L'ONF établit également chaque année une liste de travaux réalisables en forêts territoriales. Ces travaux sont proposés en application des plans d'aménagements forestiers en vigueur, et selon les nécessités apparues en cours d'exécution.

En 2026, la priorisation et la planification des travaux seront mises en œuvre par les sylviculteurs. Ils assureront la quantification, la préparation, le suivi et la réception des chantiers, en lien avec les partenaires concernés.

Ils transmettront en retour à l'ONF les informations nécessaires au suivi des plans d'aménagement, notamment les bilans des chantiers réalisés, afin de contribuer à la mise à jour des sommiers.

## **V. Bilan du programme de travaux 2025**

Malgré les contraintes liées aux ressources humaines et matérielles, les forestiers-sapeurs ont poursuivi en 2025 les travaux relevant de la programmation territoriale :

- En Cismonte, 1572 hectares réalisés sur 1665 ha prévus, 142 km de pistes DFCl sur 94 km prévus, ainsi que 282 hectares en brûlage dirigé,
- En Pumonte, 648 hectares réalisés sur 775 hectares prévus et 146 km de pistes sur 272 km prévus, ainsi que 175 hectares en brûlage dirigé.

L'activité brûlage dirigé fait l'objet de la fiche action n°7 du PPFENI, pilotée par la Collectivité de Corse, relative au « développement de l'emploi intégré du feu au profit de la DFCl et de l'ouverture des milieux ».

Ces actions, systématiquement menées en interservices mobilisent l'ensemble des acteurs formés à cette technique. Ainsi, malgré des conditions météorologiques complexes, l'organisation opérationnelle a permis en 2025 de consolider l'activité d'Emploi Intégré du Feu sur l'ensemble du territoire.

En 2025, les opérations d'entretien mécanique des ouvrages ont bénéficié de la poursuite du renouvellement des moyens matériels des forestiers-sapeurs, avec l'acquisition de 6 gyrobroyeurs sur chenilles, 2 gyrobroyeurs télécommandés, 2 remorques, 1 pelle, 1 camion semi-remorque et 1 véhicule élagueur, pour un montant total de 2 643 621 €, bénéficiant de co-financements de 50 à 80% par plusieurs sources complémentaires : crédits du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne (CFM), crédits FEADER et autres programmes européens.

La maintenance des engins et le potentiel des ressources humaines sur le terrain demeurent toutefois des points de vigilance, susceptibles d'influer sur l'exécution intégrale des objectifs fixés par le programme de travaux.

Les sylviculteurs ont de leur côté réalisé 3576 « journées homme » de travaux, dont près de 60% ont concerné la voirie forestière (2130 journées), 15% des travaux de sylviculture (540 journées) et 12% des actions sur les zones d'accueil du public (432 jours).

Ces travaux sont particulièrement diversifiés, comme le montre le détail ci-après :

- Entretien de la plateforme de 350 km de piste, accotements et talus (élagage et curage) en manuel et mécanique (voirie forestière),
- 50 hectares de dégagement et dépressage dans les différentes parcelles (sylviculture),
- Entretien de 10km de clôtures, nettoyage de 5km de ripisylves, plantation d'environ 1000 plants de merisiers, érables, sorbiers, hêtres, pommiers et poiriers dans les forêts d'Aitone, Chiavari, Rospa Sorba, et U Spidali (sylviculture),

- Entretien et propreté de 20km de pistes, sentiers et aires d'accueil (accueil du public),
- Entretien et mise en eau de 10 bassins DFCI,
- Entretien de 8km de périmètre de parcellaire du domaine territorial forestier.

## **VI. Le Programme des travaux 2026**

Les interventions des forestiers-sapeurs en 2026 porteront notamment sur les ouvrages structurants de type Zones d'Appui à la Lutte (39 ZAL en Cismonte, 35 en Pumonte) ainsi que sur les zones stratégiques identifiées dans le cadre de la programmation territoriale : zones de gestion de combustibles, coupures passives, pistes DFCI, points d'eau...

Les priorités d'intervention et le plan de charge ont été discutés et validés au sein des Groupes Techniques Départementaux interservices le 18 décembre 2025 en Cismonte et le 24 février 2026 en Pumonte.

Ces programmes intègrent des tableaux prévisionnels des actions par commune qui sont néanmoins susceptibles d'être modifiés suivant les ressources humaines, la disponibilité des matériels déployés, les conditions météorologiques et les opportunités opérationnelles liées à la prévention incendie.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme pour la Forêt et le Bois de Corse (PFBC) adopté en décembre 2023 par l'Assemblée de Corse, de nouvelles actions liées à l'amélioration de la desserte forestière (conventions de servitude) et à la réouverture de milieux (conventions de partenariat) pourront être poursuivies en 2026, en cohérence avec la politique d'aménagement du territoire de la Collectivité de Corse.

Les interventions des sylviculteurs sont classées en plusieurs catégories :

- Maintenance du domaine
- Chasse, pêche, pastoralisme
- Défense des forêts contre l'incendie
- Sylviculture
- Voirie forestière
- Accueil du public
- Habitats et espèces
- Déploiement progressif d'un dispositif expérimental pouvant atteindre jusqu'à 1 500 capteurs environnementaux dans les massifs forestiers territoriaux

Les travaux retenus au titre de 2026 ont été sélectionnés en fonction des moyens humains disponibles. Des points d'évaluation du dispositif seront organisés en cours et en fin d'année, afin d'ajuster si nécessaire la programmation.

Compte tenu du calendrier politique inhérent aux élections municipales, ces programmes de travaux n'ont pas pu être présentés à la Chambre des Territoires, dont les membres n'ont pas encore été désignés. Une présentation pourra être programmée dès que cette instance sera de nouveau opérationnelle.

## **VII. Propositions d'évolution**

La mutualisation des moyens via les EPCI reste une piste de travail pour une gestion optimisée de la DFCI. Le débat se poursuit sur la pertinence d'un transfert de compétence, permettant une meilleure adéquation entre les massifs considérés et l'échelon intercommunal, dans une logique de « gestion par massifs ».

Dans le cadre de sa démarche visant à renforcer la cohérence territoriale, la Collectivité de Corse a déjà engagé la réalisation de plusieurs infrastructures et équipements dédiés à la défense des forêts contre les incendies (DFCI). Elle poursuit actuellement le suivi d'opérations structurantes, parmi lesquelles figurent la création de plusieurs zones d'appui, de zones de gestion des combustibles ainsi que la mise aux normes des pistes DFCI sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, la Collectivité de Corse porte le projet de création et de réhabilitation de 42 points d'eau (bassins, citerne et bâches de grandes capacités) sur l'île. Ces actions s'appuient sur des financements majeurs, notamment ceux de l'État et des programmes européens, dont les taux de participation varient entre 50 % et 80 %.

Une attention particulière devra être portée en 2026 au renforcement progressif des effectifs sur les territoires, dans un contexte budgétaire qui demeure contraint.

Parallèlement au renouvellement des engins, l'optimisation de leur maintenance constitue également un axe de progrès important, afin de réduire les périodes d'immobilisation et d'améliorer le rendement opérationnel des moyens mécanisés.

Il est proposé à l'Assemblée de Corse de valider les programmes des travaux des forestiers-sapeurs et sylviculteurs pour l'année 2026. Le programme des travaux des forestiers-sapeurs sera diffusé aux EPCI et communes détenant la compétence DFCI. Le programme des travaux des sylviculteurs sera diffusé à l'ONF.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.